

EPOLIT[®] 515 EPA

Protection temporaire à base de parafine

Conditionnement :

EPOLIT[®] 515 EPA est conditionné en tonnelets de 25 Kg ou fûts de 200 Kg.

Définition :

EPOLIT[®] 515 EPA est une protection temporaire efficace de surfaces susceptible d'être souillé volontairement ou accidentellement par des liants résine. Le principal domaine d'emploi est la protection de surface de carrelage avant exécution des joints en résine. Convient pour les liants suivants : époxy, polyester, vinyl-ester, polyuréthane, phénolique, furanique et silicatés.

Utilisation :

EPOLIT[®] 515 EPA est utilisé et appliqué au rouleau à poils mi-longs ou au pinceau. Cette application s'opère par passes dirigées à 45° par rapport aux joints creux, en évitant de concerner ces joints encore vides. D'éventuelles égouttures sont à éponger immédiatement. En règle générale, une seule couche suffit. Pour les liants furaniques et phénoliques, deux couches réduisent la diffusion à travers la protection. Après le séchage physique de la protection, la mise en place des joints peut avoir lieu sans autres précautions. Par temps froid et humide, le séchage peut s'accélérer par un chauffage et ventilation.

Le nettoyage de la surface peut intervenir à n'importe quel moment après durcissement du joint, sauf pour le liant furanique, pour lequel on nettoie dès que possible pour éviter que les produits de diffusion ne condensent. La température de l'eau de lavage doit être la plus élevée possible pour enlever toute trace de protection sur la surface.

Sécurité :

EPOLIT[®] 515 EPA n'est pas un produit dangereux. Lire tout de même attentivement la fiche de données de sécurité avant son utilisation.

Consommation :

EPOLIT[®] 515 EPA est opérant dès que la couche déposée est fermée et continue. La consommation est de 0,150 Kg au m² environ.

Nota important :

Les renseignements donnés par la présente fiche sont fournis à titre indicatif. Ils sont basés sur notre connaissance à ce jour. Cependant, l'évolution constante des techniques peut nous conduire à modifier nos produits et leur composition. Les données physico-chimiques qui en découlent seront alors modifiées en conséquence. Il appartient au client de s'assurer à chaque livraison qu'il dispose bien de la dernière fiche actualisée. Notre garantie se limite à la qualité des produits livrés. En conséquence, CEFORA ne saurait voir son rôle assimilé ou substitué à celui de l'applicateur qui reste responsable de son chantier.

Il est souhaitable que nous soyons consultés pour chaque utilisation ou type d'application.

*Toute réclamation concernant l'obligation pour CEFORA de la délivrance conforme de la protection temporaire **EPOLIT® 515 EPA** doit être formulée au plus tard un mois après la date de livraison.*